

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 juin 2016 à 20 h 30

Etaient présents :

Mmes : ETIEN- HERNANDEZ-JOLY-LAKRICHI-MARTY-VIALATTE-VIRGILI-
MM :ENJALBERT-FABRE-FLEURY-MARIOJOULS-PUECH-RAYNAUD-SERIEYS-

Absents excusés et représentés : Mmes AZEMA-PETIOT –
MM.ALBOUY-BENAZECH et DIMILTA.

Secrétaire de séance : Mme MARTY Marie-Christine.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Décision

En application de la délégation attribuée par le Conseil Municipal en date du 29 mars 2014, Monsieur le Maire décide de louer :

- à Mademoiselle BERTRAND Sandra et Monsieur PENHAS Harold, l'appartement situé au 1^{er} étage (gauche) de l'ancien presbytère de Lafontasse à compter du 1^{er} juin 2016 pour un montant mensuel de 387 €.
- à Monsieur MAS Philippe, l'appartement n°2 situé dans l'ancien presbytère de Burlats à compter du 1^{er} juillet 2016 pour un montant mensuel de 500 €.

Contrat fourniture repas dans les cantines

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention avec la Société S.R. Collectivités pour une durée de 1 an, soit du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 pour la fourniture des repas dans les cantines de la Commune et le Centre de Loisirs sans Hébergement aux tarifs suivants :

Année scolaire 2016-2017

- Maternelles et primaires : 2.93 € TTC
- Adultes et occasionnels : 3.34 € TTC
- Goûters : 0.63 € TTC.

Cette durée sera reconduite deux fois par période successive de un an, soit jusqu'au 31 août 2019, aux tarifs indiqués ci-dessus, si aucune décision écrite contraire n'est prise par la mairie au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité initiale.

Tarifs cantines scolaires

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les tarifs actuellement en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2016, à savoir :

- 1) Pour les familles dont le Quotient Familial est supérieur à 3 658.78 €
 - Elèves de maternelle : 3.15 €
 - Elèves de primaire : 3.35 €
- 2) Pour les familles dont le Quotient Familial est compris entre 3 201.43 € et 3 658.78 €
 - Quelque soit l'âge de l'élève : 2.35 €
- 3) Pour les familles dont le Quotient Familial est inférieur à 3 201.43 €
 - Quelque soit l'âge de l'élève : 1.68 €
- 4) Repas occasionnels ou repas pris dans les deux cantines par les intervenants de tout ordre :
4.50 €

Service de transport de voyageurs

La convention passée pour le service de taxi expire le 31 août 2016. Ce service donnant satisfaction à la population, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention pour une durée d'un an avec Monsieur ICHE à compter du 1^{er} septembre 2016. La garantie de recettes versée au transporteur est fixée à 0.80 € TTC.

Décisions Modificatives

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- l'augmentation de crédits indiqués dans le tableau ci-après :

Virements de crédits	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
<u>Section de fonctionnement</u>				
<u>Dépenses :</u>				
FPIC			73925	3 640
Fêtes et Cérémonies			6232	2 000
Virement section investissement			023	<u>45 360</u>
<u>TOTAL</u>				51 000
<u>Recettes :</u>				
Droits de mutation			7381	7 000
Dotation Solidarité Rurale			74121	<u>44 000</u>
<u>TOTAL</u>				51 000
<u>Section d'investissement</u>				
<u>Dépenses</u>				
Aménagement cœur Lafontasse			2315-258	45 360
<u>Recettes</u>				
Prélèvt sur recettes fonctionnement.			021	45 360

- les virements de crédits ci-après :

Virements de crédits	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Equipements cimetière	21316	55		
Emprunts			1641	55
Terrains nus	2111	4 500		
Const. préau école Lafontasse			2313-264	4 500
Œuvres et objets d'Art	2161	4 640		
Amén. Cœur de Lafontasse			2315-258	4 640
Dépenses imprévues	022	1 200		
Autres charges exceptionnelles			6718	1 200

Fête Médiévale du 27 août 2016, fixation prix billets diner-spectacle et boissons

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de fixer le prix des billets qui seront vendus pour le diner-spectacle à :

- à 13 € pour les adultes et les enfants de 10 ans et plus
- à 5 € pour les enfants de moins de 10 ans

Le prix des boissons est fixé à 2 € et la bouteille d'eau à 1 €.

Attribution subvention exceptionnelle « Confrérie de la Cunhère du Sidobre »

Afin de participer à l'organisation de la cérémonie prévue le 4 septembre 2016 à Burlats par la Confrérie de la Cunhère du Sidobre, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 150 € à cette association. Les crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget.

Modification des statuts du Syndicat Mixte pour les Réseaux des Ecoles Rurales du « Sidobre » et « Vent d'Autan »

Suite à la création de la nouvelle commune de Fontrieu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Mixte et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour engager les démarches et signer toutes pièces relatives à cette modification.

Convention de servitudes ERDF

Afin de permettre la réalisation des travaux de mise en souterrain d'une portion de la ligne HTA dans le secteur de la Guipalle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de servitudes avec la Sté ERDF autorisant l'accès du personnel et du matériel sur la parcelle cadastrée section AD n° 646.

Dissimulation réseau PTT à Lafontasse

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du cœur du village de Lafontasse, le Conseil Municipal donne son aval au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) pour la réalisation des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunications dont la participation de la Commune s'élève à 28 100 € et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la modification des statuts portant sur les actions du SDET.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2015

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2015.

Proposition de vente patus La Garrigarié

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions (MM BENAZECH et MARIOJOULS),

- accepte la proposition de vente :
 - d'une partie de la parcelle cadastrée section AY n°191 dont la superficie exacte sera déterminée après passage d'un géomètre à Monsieur BRANDY, domicilié à La Garrigarié
 - de la parcelle cadastrée section AY n°187 d'une superficie de 7a 35ca à Monsieur et Madame CONQUET également domiciliés à La Garrigarié,
- autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de vente de ces parcelles aux personnes concernées. La décision interviendra dans un deuxième temps après consultation des électeurs de la section.

Cession de terrain à Lafontasse

Afin de régulariser une erreur commise lors de l'élaboration du nouveau cadastre, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre à l'euro symbolique à Monsieur SOMPAYRAC Michaël la parcelle cadastrée section BC n°151 d'une superficie de 41 ca. Les frais relatifs à cette affaire seront pris en charge par l'acquéreur.

Modification du règlement de l'espace cinéraire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'article 3 du règlement initial du columbarium qui stipulait que « les emplacements étaient prévus pour deux urnes » afin de laisser libre choix aux concessionnaires de déposer plusieurs urnes dans la case en fonction de la place disponible et de la taille des urnes.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.